

Guillestrois-Queyras

Communauté de communes

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Exercice 2022

Vu pour être annexé à la délibération n°2023-163 en date du 6 juillet 2023

Le Président
Dominique MOULIN



TABLE DES MATIERES

1	L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	4
1.1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	4
1.1.1	Le service public d'assainissement collectif.....	4
1.1.1.1	Définition des missions du service.....	4
1.1.1.2	L'organisation du service.....	4
1.1.1.3	Présentation du territoire desservi.....	7
1.1.1.4	Mode de gestion du service.....	8
1.1.1.5	Estimation de la population desservie (D201.0).....	8
1.1.1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	9
1.1.1.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.1.1.8	Avis rendus par la direction de l'assainissement au titre de l'urbanisme.....	10
1.1.1.9	DT /DICT.....	10
1.1.1.10	Travaux et études engagés et/ou réalisés en 2021.....	12
1.1.1.11	Présentation des programmes pluriannuels d'investissements.....	14
1.1.2	Système d'assainissement collectif.....	15
1.1.3	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203,0).....	34
1.1.3.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	34
1.1.3.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	34
1.2	ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT.....	35
1.2.1	Recettes.....	35
1.2.1.1	Redevance assainissement collectif.....	36
1.2.2	PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif).....	38
1.2.2.1	Contrôle de conformité assainissement en cas de vente.....	38
1.2.2.2	Dépotage des matières de vidanges, de curage sur la station de traitement des eaux de Guillestre.....	38
1.2.3	Financement des investissements.....	39
1.2.3.1	Montants financiers.....	39
1.2.3.2	Etat de la dette du service.....	39
1.2.3.3	Amortissements.....	39
1.3	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	40
1.3.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202,2B).....	40
1.3.2	Conformité de la collecte des effluents (P203,3).....	42
1.3.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204,3).....	42
1.3.4	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205,3).....	43
1.3.5	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206,3).....	44
1.4	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	46
2	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	47
2.1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	47
2.1.1	Présentation du territoire desservi.....	47
2.1.2	Mode de gestion du service.....	47
2.1.3	Estimation de la population desservie (D301.0).....	47
2.1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	48
2.2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	48
2.2.1	Modalités de tarification.....	48
2.2.2	Recettes.....	48

2.3	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	49
2.3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	49

1 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1.1 Le service public d'assainissement collectif

1.1.1.1 Définition des missions du service

La compétence Assainissement de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras recouvre depuis le 1er janvier 2017 les 2 missions suivantes :

- Assainissement collectif des eaux usées,
- Assainissement non collectif,

1.1.1.2 L'organisation du service

➤ Les moyens humains

Le service assainissement était composé, au 1^{er} janvier 2022, de :

Missions	Personnel affecté	Quote-part en ETP	
Direction de la régie : gestion administrative et financière, montage et suivi des projets, gestion des équipements, encadrement du personnel affecté à l'assainissement	1 ingénieur principal titulaire	0.9	
Chargé de projets et de soutien à l'exploitation (autosurveillance), avis d'urbanisme et DT /DICT	1 technicienne contractuelle	0.8	
Chargé des avis d'urbanisme et DT/DICT	1 technicienne contractuelle	0.5	
Responsable d'exploitation des équipements d'assainissement	1 technicien en CDI	1	Départ au 30/04/22 et remplacé le 01/07/22
Conduite des installations : stations d'épuration et réseaux	6 adjoints techniques et agents de maîtrise	5.5	Départ de 4 agents courant 2022 remplacés par 3 agents + 1 technicien à mi-temps
Contrôles d'assainissement non collectif	1 adjoint technique	0.5	
Facturation des redevances et suivi clientèle	3 agents administratifs	1.25	
Comptabilité et gestion administrative et financière	1 agent administratif	0.6	
Gestion administrative et financière : marchés publics et servitudes principalement	2 agents administratifs	1	

➤ *Les moyens matériels*

Les véhicules :

- Deux véhicules VOLKSWAGEN Caddy 4 roues motrices ;
- Un véhicule tout terrain de marque FIAT ;
- Un fourgon tout terrain de marque VOLKSWAGEN ;
- Un véhicule utilitaire de marque PEUGEOT ;
- Un véhicule ISUZU DMAX Planet équipé d'une benne basculante, d'une grue et d'un attelage.

Le camion VOLKSWAGEN est équipé d'une hydrocureuse performante afin de permettre au personnel d'intervenir plus facilement et plus efficacement sur les sites.

Le véhicule ISUZU a été acquis pour faciliter les déplacements, le chargement et déchargement de matériel nécessaire pour les travaux réalisés en régie. Il permet ainsi d'optimiser l'organisation du service.

L'outillage :

- Une hydrocureuse tractée conservée en secours,
- Une remorque,
- Une caméra d'inspection des réseaux avec tête localisable,
- Du matériel de débroussaillage pour l'entretien des STEP roseaux,
- Du matériel pour travaux sur regards et réseaux : tronçonneuse, disqueuse...
- EPI : chaussures de sécurité, casques, lunettes, détecteurs multigaz...
- Petits outillages divers

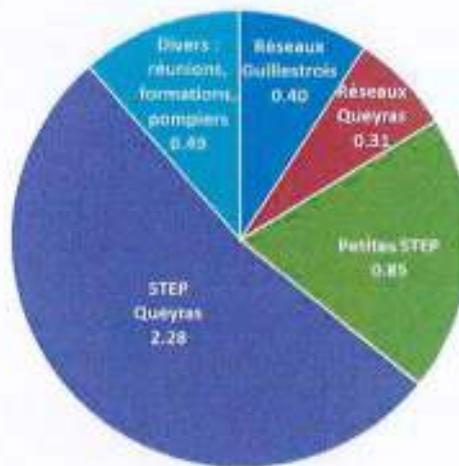
Depuis 2017, beaucoup de matériel a été acquis afin de mettre en cohérence le niveau d'équipement avec les nouvelles compétences et donc exigences du service.

➤ *Répartition du temps de travail des exploitants*

En raison des mouvements de personnels difficilement remplacés et des absences de personnel pour maladie ou pour disponibilité, le volume horaire effectif en exploitation n'a représenté que 4.32 ETP en 2022 contre 5.45 ETP en 2021.

Il a également été fait appel à du travail intérimaire ponctuel pour un volume de 121.75H soit 0.07 ETP.

REPARTITION VOLUME HORAIRE EXPLOITATION
(EN ETP)



Les 4 STEP du Queyras d'une capacité de plus de 2000 équivalent-habitant chacune mobilise plus de la moitié du temps d'exploitation.

Les travaux en régie ont représenté 127H soit 0.08 ETP soit -50% par rapport à 2021 en raison notamment de postes non pourvus (1 à 2) tout au long de l'année.

➤ Missions des exploitants

Equipements	Mission des agents
4 STEP entre 2000 et 10 000 équivalents-habitants + unité de méthanisation du lactosérum	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du traitement et autocontrôle - Mise en fonctionnement des traitements des boues - Entretien et maintenance préventive et curative des équipements - Prélèvements pour autosurveillance
16 Postes de relevage dont 4 exploités par la SAUR	<ul style="list-style-type: none"> - Vidage des paniers de dégrillage - Entretien et maintenance préventive et curative des équipements électromécaniques (pompes, agitateurs, dégrilleurs) - Autosurveillance des déversoirs d'orage
240 km de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Curages préventifs : 2,4 km en 2022 - Débouchages d'urgence : 35 avec un total de 1,25 km m en 2022. - Inspection vidéo : 45 avec un total de 1,7 km en 2022 - Mise à jour du SIG - Travaux en régie : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à la côte de regards/ Réfection de regard : 4 en 2022, • Rénovation de réseaux : 6 en 2022 - Relève des données sur les déversoirs d'orage et surveillance des déversements
2 STEP > 10 000 équivalents habitants	Exploitées par la SAUR Contrôle du contrat par la direction
12 STEP entre 50 et 350 équivalents habitants dont : <ul style="list-style-type: none"> - 8 STEP roseaux - 2 décanteurs-digesteurs - 1 fosse toutes eaux - 1 filtre coco 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du fonctionnement et relevés - Evacuation des refus de dégrillage - Alternance des lits pour les STEP roseaux : 2 à 3 fois par semaine - Débroussaillage - Désherbage des bassins roseaux - Faucardage des roseaux à l'automne

1.1.1.3 Présentation du territoire desservi



Source : SA 2022 ADI (carte) - Voir l'annexe 6
 Remarque : service SD 2022 de Guillestrois-Queyras - M6 2022

Le service est géré au niveau Communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Eyglès,

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - 2022

Guillestre, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint-Crépin, Saint-Clément, Vars, Abriès-Ristolos, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Saint-Véran.

- Existence d'une CCSP Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.1.1.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie pour certaines STEP, certains PR et les réseaux de transferts

Régie avec prestataire de service pour la STEP de GUILLESTRE et la STEP de VARS

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nature exacte de la mission du prestataire : Exploitation des installations suivantes, faisant partie intégrante du service assainissement de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :
 - ✓ **Stations d'épuration :**
 - « Saint-Guillaume » d'une capacité de 24 000 Équivalent-Habitant à Guillestre
 - « Vars » d'une capacité de 22 000 Équivalent-Habitant à Vars
 - ✓ **Postes de relèvement :**
 - « Les Hauches » à Saint-Crépin, télésurveillé d'une capacité de 40 m³/h
 - « Eygliers » à Eygliers, télésurveillé d'une capacité de 40 m³/h ainsi que la conduite de refoulement entre ce poste et la station d'épuration Saint-Guillaume et la canalisation de bypass.
 - « Saint-Marcellin » à Vars, télésurveillé d'une capacité de 20 m³/h
 - « Refuge Napoléon » à Vars, télésurveillé d'une capacité de 15 m³/h
 - ✓ **Réseau de transfert**
 - Totalité du réseau de transfert de Vars d'un linéaire de 31,55 km.

Délégation de Service Public pour les réseaux de collecte de VARS

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nature exacte de la mission du prestataire : exploitation des réseaux de collecte de la commune de Vars.

1.1.1.5 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - 2022

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 850 habitants au 31/12/2022 (Population DGF – population raccordé à l'assainissement non collectif (517 installations x nombre de personnes par logement soit 1,22)).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 502 abonnés au 31/12/2022.
 La répartition des abonnés par commune est la suivante

	NOMBRE TOTAL D'ABONNES EN 2022
ABRIES-RISTOLAS	819
AIGUILLES	558
ARVIEUX	789
CEILLAC	725
CHÂTEAU VILLE VIEILLE	374
EYGLIERS	652
GUILLESTRE	2221
MOLINES	888
MONT DAUPHIN	201
REOTIER	153
RISOUL	3962
ST CLEMENT	236
ST CREPIN	635
ST VERAN	446
VARS	3843

1.1.1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2022 (4 au 31/12/2017).

1.1.1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 240 km de réseau hors branchements,
- 24 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

TYPE D'EQUIPEMENT	LOCALISATION
Déversoir d'orage	Ceillac
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Ristolias - rue de Jassaygue
Déversoir d'orage	Abriès - La Chaillole
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Arvieux - La Cassière
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Arvieux - Les Moulins
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Aiguilles - Camping du Gouret
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Aiguilles - Pont neuf

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - 2022

Poste de relevage avec déversoir d'orage	Ville Vieille (la Rua)
Poste de relevage avec déversoir d'orage	CVV - Place d'exiles
Poste de relevage avec déversoir d'orage	CVV - Notre dame (Cimetière)
Déversoir d'orage	Molines en Queyras - La Rua
Poste de comptage	St Véran - la chalp
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Clément les Contiers
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Crépin - Les Cesaris
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	St Crépin - Les Hauches
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Crépin - Aéromotel
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Eygliers
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Réotier - Les Cros
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Vars - St Marcellin
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Vars - Refuge Napoléon
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Guillestre - Maison du Roy
Poste de relevage sans déversoir d'orage	Guillestre - La Longeagne
Déversoir d'orage	Guillestre Centre
Déversoir d'orage	Guillestre Route des Camping (réseau de Risoul)
Déversoir d'orage	Guillestre Camping (à côté DO Risoul)

* Exploité par la SAUR

1.1.1.8 Avis rendus par la direction de l'assainissement au titre de l'urbanisme

2022	PC / DP	Cu.b	PA	TOTAL GENERAL	POURCENTAGE
ABRIES-RISTOLAS	5	8	0	14	8.0%
AIGUILLES	2	0	0	2	1.1%
ARVIEUX	5	9	0	14	8.0%
CEILLAC	9	1	1	11	6.3%
CVV	5	4	0	9	5.2%
EYGLIERS	12	1	1	14	8.0%
GUILLESTRE	18	10	0	28	16.1%
MOLINES	5	1	2	8	4.6%
MT DAUPHIN	1	0	0	1	0.6%
REOTIER	8	13	0	21	12.1%
RISOUL	5	4	5	14	8.0%
ST CLEMENT	7	3	0	10	5.7%
ST CREPIN	1	2	2	5	2.9%
ST VERAN	4	0	0	4	2.3%
VARS	14	5	0	19	10.9%
TOTAL	101	61	11	174	100,0%

1.1.1.9 DT/DICT

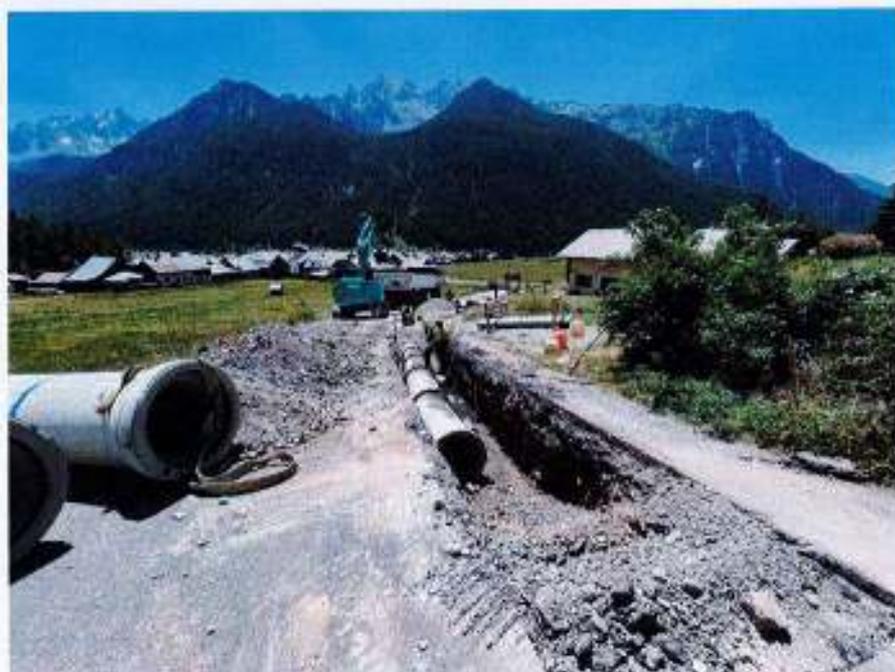
2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Urgent	0	0	63	14	0	3	12	2	0	0	0	9	103
Exploitant	23	42	63	47	60	74	47	45	73	48	41	11	574
Total	23	42	126	61	60	77	59	47	73	48	41	20	677

1.1.1.10 Travaux et études engagés et/ou réalisés en 2022

Opération	Détails	Dépenses
Opération 10 : STEP VARS	Renouvellement de matériels	5 427.60 €
Opération 10001 : ASSAINISSEMENT CEILLAC	Renouvellement de matériels + étude désodorisation/ventilation	17 176.94 €
Opération 10002 : ASSAINISSEMENT MOLINES ST VERAN	Renouvellement de matériels	22 992.76 €
Opération 10004 : ASSAINISSEMENT AIGUILLES CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	Renouvellement de matériels + étude désodorisation/ventilation	20 661.51 €
Opération 10005 : Services Généraux	Schéma Directeur Guillestre + logiciels métier + voiture	177 941.19 €
Opération 30 : STEP Reotier	Travaux coordonnés avec fibre optique	20 136.00 €
Opération 34 : RESEAUX GUILLESTRE	Réseau rond-point gendarmerie + chemin d'Eygliers	81 116.44 €
Opération 35 : RESEAUX AIGUILLES	Suite travaux réseau La Chalp	35 571.87 €
Opération 36 : RESEAUX ST CREPIN	Finitions Villard-Chapins (fascines+plantations)+ reprises regards	7 176.00 €
Opération 37 : RESEAUX ST VERAN	Reprise branchement	5 040.00 €
Opération 38 : RESEAUX CHÂTEAU VILLE-VIEILLE	Extension réseau Champ du Four à Ville-Vieille	22 945.76 €
Opération 39 : ASSAINISSEMENT LE ROUX - ABRIES	Solde transfert entre le Roux et Abriès	64 833.42 €
Opération 40 : RESEAUX ABRIES-RISTOLAS	Sonde NH4 pompage la Garcine	7 935.72 €
Opération 41 : RESEAUX VARS	Fin des travaux réfection de réseaux aux Claux	142 162.26 €
Opération 43 : ASSAINISSEMENT MEYRIES - CVV	Solde mise en séparatif et transfert de Meyriès à Château Ville-Vieille	11 148.00 €
Opération 45 : ASSAINISSEMENT LES PRATS - CVV	1ère tranche de travaux entre Ville-Vieille et Prats-Bas	236 117.03 €
Opération 46 : ASSAINISSEMENT EYGLIERS	Raccordement électrique PR + AVP + divers travaux	31 182.30 €
Opération 47 : RESEAUX RISOUL	Extension réseau Risoul station	4 974.00 €
Opération 48 : RESEAUX MOLINES	Réfection réseau Pierre Grosse	57 479.82 €
Opération 49 : ASSAINISSEMENT LES CLOTS-ST CLEMENT	MOE Les Clôts (AVP+PRO) + achat parcelle D10	15 231.68 €
Opération 50 : RESEAUX ARVIEUX	Reprise branchement Villargaudin	11 172.60 €
Opération 51 : RESEAUX CEILLAC	2ème tranche de travaux à l'Ochette - co-maîtrise d'ouvrage commune	112 965.73 €
Opération 5 (ou 105) : Méthanisation Abriès	Renouvellement de matériels + cuve de secours lactosérum	7 260.00 €
Total opérations réelles		1 118 648.63 €



Rénovation réseau de collecte Vars les Claux



Mise en séparatif du réseau d'eaux usées à Celliac

1.1.1.11 Présentation des programmes pluriannuels d'investissements

Opérations Prévisionnelles	Détail de l'opération	Année prévisionnelle de réalisation
Schéma directeur d'assainissement	Fin des SDA de Molines-St Véran, de Guillestre, Risoul, St Crépin, Eygliers, Mondauphin et Vars	2023-2024
Schéma directeur d'assainissement	Agglomérations d'Abriès-Ristolas, d'Aiguilles-Château Ville-Vieille-Arvieux et Ceillac	2023-2025
Zonage d'assainissement	Révision du zonage de St Clément et Réotier	2023-2024
Réfection du réseau d'eaux usées des Chapelles à Guillestre	En co-maîtrise d'ouvrage avec la commune	2023
Réfection du réseau d'eaux usées sous piste de ski à Risoul 1850		2023
Réfection des réseaux EU-EP-AEP - rue du Pelvas – Abriès-Ristolas	Mise en séparatif du réseau	2023-2025
Réfection du réseau EU, Extension du réseau EP, Mise en séparatif ,Quartier de l'Ochette, infernet, Queyras et Clapière à Ceillac	Groupement de commande avec la commune 1 ^{ère} tranche réalisée en 2021 2 ^{ème} tranche réalisée en 2022	2023-2024
STEP + réseau Prats Hauts à Château Ville-Vieille	Création d'un système d'assainissement : réseau 1 ^{ère} tranche réalisée en 2022	2023-2024
Assainissement des Clots de St Clément	1 ^{ère} tranche réalisée en 2021	2024
Rénovation du réseau d'eaux usées Route de Réotier à Eygliers	En groupement de commande avec la commune Maîtrise d'œuvre en cours	2024-2025
Raccordement du hameau des Maisons à Arvieux		2024
Assainissement du Goutail à Réotier		2024
Rénovation assainissement base d'eaux vives à St Clément		PM
Rénovation PR Eygliers et réseaux environnants		2024-2025
STEP Souliers à Château Ville-Vieille + élimination ECP	Création d'une STEP et mise en séparatif	2025
STEP de Montbardon à Château Ville-Vieille	Création d'une STEP	2025
Réfection des réseaux de collecte	Suivant les priorités fixées par les Schémas Directeurs d'assainissement	Chaque année
Mise aux normes de la STEP de Villargaudin		2026

1.1.2 Système d'assainissement collectif

Le service gère **18** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

TYPE D'EQUIPEMENT	LOCALISATION
Station d'épuration	Ceillac
Station d'épuration	Abriés (Abriés – Ristolas)
Décanteur Digesteur + champ d'infiltration	Ristolas
Station d'épuration	Arvieux (Aiguilles Château Ville-Vieille Arvieux)
Décanteur Digesteur + champ d'infiltration	Aiguilles – Camping Le Gouret
Station d'épuration	Molines en Queyras (Molines – St Véran)
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - village RD
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - Charissier RG
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - Bon pommier RG
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier - St Thomas
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier - Hameau Cros Camping
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier Village
Station d'épuration STEP Roseau	Eygliers - Hameau la font
Station d'épuration STEP Roseau	St Crépin Aéromotel
Station d'épuration STEP Filtre coco	Gullestre - Maison du Roy
Fosse toutes eaux	Arvieux - Villargaudin
Station d'épuration Gullestre*	Gullestre
Station d'épuration Vars*	Vars

* Exploitée par la SAUR

STEU N°1 : Station de CEILLAC

Code Sandre de la station : 0905026001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (biodisques)									
Date de mise en service		31/12/2008									
Commune d'implantation		Ceillac									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3250									
Nombre d'abonnés raccordés		696									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		528									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 27/12/2007									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce							
		Nom du milieu récepteur		Le Cristillan							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2017		17,4	91	67,2	84	19,5	90	45,9	31	5,2	32
Moyenne 2018	Oui	10,7	95	50,7	87	10,6	93				
Moyenne 2019	Oui	10,16	96,19	41,56	91,77	8,22	96,38				
Moyenne 2020	Oui	17,03	95,19	66,54	91,11	14,13	95,83	39,9	63,53	4,56	59,03
Moyenne 2021	Oui	12,2	95,92	58,08	90,59	12,86	95,21	43,28	49,72	5,39	48,05
Moyenne 2022	Oui	15,8	93,3	75,1	84,9	20,0	89,7			4,6	38,6

La STEP est jugée conforme pour l'année 2022.



STEU N°2 : Station d'épuration STEP ABRIES-RISTOLAS

Code Sandre de la station : 0905001001

Caractéristiques générales											
Fillière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (R3F)									
Date de mise en service		15/01/2013									
Commune d'implantation		Abriès									
Lieu-dit		Les Eaux Douces									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3400									
Nombre d'abonnés raccordés		814									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1235									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 16/09/2008									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce							
		Nom du milieu récepteur		Le Guil							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2017	OUI	5,5	96	30,6	90	6,3	95	39,6	28	5,2	15
Moyenne 2018	OUI	3,93	76,36	20,85	30	3,69	84				
Moyenne 2019	OUI	5,71	97,49	35,15	92,53	9,46	95,46	30,96	52,32	3,9	43,04
Moyenne 2020	OUI	7,9	95,23	42,97	88,82	9,69	94,59	29,04	38,17	2,4	53,35
Moyenne 2021	OUI	6,79	97,11	39,37	91,52	9,36	95,86	42,53	36,79	4,45	33,62
Moyenne 2022	OUI	11,3	95,4	54,1	88,9	17,1	92,3			4,5	45,3

Pas de non-conformité : la STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°3 : Station d'épuration STEP CHATEAU VILLE-VIEILLE AIGUILLES ARVIEUX

Code Sandre de la station : 0905038001

Caractéristiques générales											
Fillière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (MBBR)									
Date de mise en service		20/10/2014									
Commune d'implantation		Château-Ville-Vieille									
Lieu-dit		Le Grand Clot									
Capacité nominale STEU en EH ⁽²⁾		6900									
Nombre d'abonnés raccordés		1710									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1235									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 04/04/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce							
		Nom du milieu récepteur		Le Guil							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2017	OUI	11,4	94	44,7	89	13,8	94	33,6	44	5	44
Moyenne 2018	OUI	34,11	77,9	85,28	70,23	35,42	68,62				
Moyenne 2019	OUI	13,12	94,5	49,21	89,15	10,58	95,34	24,86	59,62	3,49	54,94
Moyenne 2020	OUI	10,24	96,89	47,62	92,99	10,9	96,62	41,16	47,53	4,28	85,09
Moyenne 2021	OUI	9,42	97,39	46,44	93,66	10,95	96,77	43,55	49,16	5,2	49,02
Moyenne 2022	NON	31,1	92,4	98,5	87,7	36,6	88,9			6,3	41,4

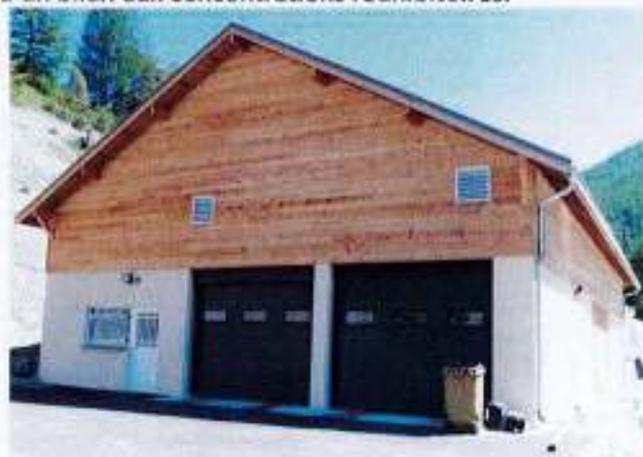
La STEP est jugée non-conforme pour 2022 en raison d'un bilan aux concentrations de sortie rédhitoire.

STEU N°4: Station de MOLINES/St VERAN

Code Sandre de la station : 0905077001

Caractéristiques générales											
Fillière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (R3F)									
Date de mise en service		31/12/2008									
Commune d'implantation		Molines en Queyras									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6000									
Nombre d'abonnés raccordés		1336									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du 16/05/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce							
		Nom du milieu récepteur		Aigues Blanche							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2017	OUI	20,6	87	60	85	20,8	91			3,7	39
Moyenne 2018	OUI	28,56	67,89	72,15		27,72	63,92				
Moyenne 2019	OUI	11,2	96,26	41,41	93,81	10,99	97,22	23,96	58,17	2,62	68,10
Moyenne 2020	OUI	12,31	96,2	50,75	93,14	12,56	97,58	24,43		2,2	
Moyenne 2021	OUI	11,66	95,39	47,58	90,94	13,41	95,80	28,61	50,72	2,47	67,14
Moyenne 2022	NON	25,8	86,1	73,9	84,7	25,5	85,4			3,0	66,8

La STEP est jugée non conforme en 2022 en raison d'un bilan aux concentrations rédhitoires.



STEU N°5 : Camping d'Aiguilles

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Fillière de traitement (cf. annexe)		Décanteur / Digesteur									
Date de mise en service		10/06/2016									
Commune d'implantation		Aiguilles le Gouret									
Lieu-dit		Le Gouret									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		270 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45 m ³ /j									
Soumise à		Arrêté en date du 21 Décembre 2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Gull							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou								
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	≥ 60%							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	≥ 60%							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	≥ 50%							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h/	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018		140	39,1%	350	41,9%	90	76,3				
2019		STATION A L'ARRET									
2020	NON	130	56,7	364	21,2	71	84,3				
2021	OUI	85	78,2	237	82	106	85,6				
2022	NON	6,57	61,8	15,45	35,4	5,96	34,8				

La STEP est jugée non-conforme en 2022 sur le paramètre MES.



STEU N°6 : St CLEMENT Village

Code Sandre de la station : 060905134002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		01.01.2005									
Commune d'implantation		St Clément sur Durance									
Lieu-dit		Village – Rive Droite (RD)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		115 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol		Nom du milieu récepteur		Durance			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	<3	100	13	95	<2	100	16	36,8	2,2	29
2017	OUI	<3	100	12	82	<2	100	13,7	35,2	1,6	27,8
2018	OUI	<3	100	9	81	<2	100	11,7		1,4	
2019	OUI	<3	100	13	96	<2	100	29,4		3	
2020	OUI	<3	100	18	96	2,4	99,2	25,46		5,33	
2021	OUI	<3	100	13	97	<2	100	34,44		2,2	
2022	OUI	<3	100	10	96,9	3,7	97,7	10,24		2,17	

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°7 : St CLEMENT Charissier

Code Sandre de la station : 060905134003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		07.05.2014									
Commune d'implantation		St Clément sur Durance									
Lieu-dit		Charissier (RG)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		70 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		10.5 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur torrent de Combe Sannerre									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						≥ 60%	
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						≥ 60%	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						≥ 50%	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	<3	100	24	92.1	5	97.1	53.9		2.2	52.2%
2017	OUI	3	93.2	24	93.2%	5.4	93.2	31.8		1.9	48.6%
2018	OUI	5	96,2	28	96,9	5,4	97	25,9		1,1	76,1
2019	OUI	<3	100%	15	91,1	2	96,7	20,6		2	
2020	OUI	<3	100	9,1	90,7	<2	100 %	8,2		1,2	
2021	OUI	<3	100	20	85	2,5	93,9	16,4		1,04	
2022	OUI	4	98,6	41	94,4	5,8	91,7	88,28		5,85	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°8 : St CLEMENT Bon Pommier

Code Sandre de la station : 060905134001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		26.09.2005									
Commune d'implantation		St Clément sur Durance									
Lieu-dit		Bon Pommier (RG)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Durance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%			
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		≥ 50%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	<3	100	30	90,4	5,4	97,2	52,3	5,4	8,7	0
2017	OUI	<3	100	39	94,7	4	99,2	27,5	52,6	5,5	19,1
2018	OUI	5	97,7	50	90,5	6,4	97,5	30,5	33,8	1,1	84,7
2019	OUI	<3	100	27	94,9	2,4	99,3	22,8	69,3	8	8
2020	OUI	4	95,9	13	94,7	2	100	12,87	62	2,8	29,3
2021	OUI	4	96	41	80	0,11	90	39,29		4,6	
2022	OUI	<3	100	18	97,1	<2	100	29,74		4,7	

⁽¹⁾ EH ou Equivalant-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°9 : REOTIER Village

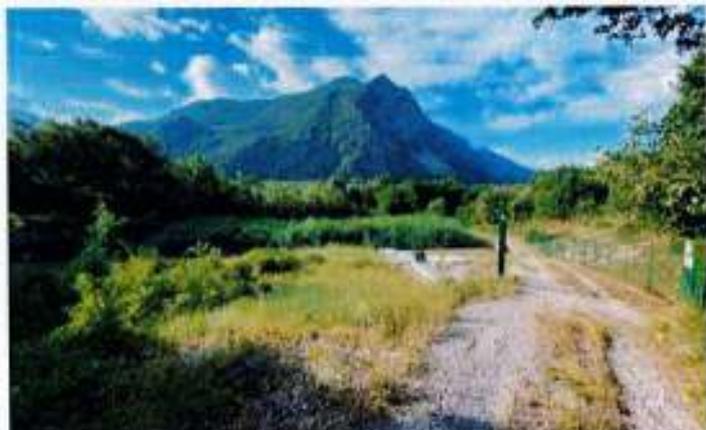
Code Sandre de la station : 060905116003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/10/2005									
Commune d'implantation		REOTIER (05116)									
Lieu-dit		Village									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45 m ³ /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Sol Nom du milieu récepteur : torrent de Grande Combe									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%			
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				≥ 50%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	9	94,7	75	84,9	24	91,7	37,9	-	7	-
2017	OUI	3	98,7	33	95,6	6,2	98,5	39,8	30,1	6,7	18,3
2018	OUI	<3	100	36	92,4	5	97,4	35,3	31,6	1,9	68,3
2019	OUI	6	96,7	37	94,3	12	92,8	28,9	55	5,53	14,1
2020	OUI	36	70	130	71,1	27	92,9	72,99		12,2	
2021	OUI	4	96	41	80	6,7	90	39,29		4,6	
2022	OUI	7	98,8	52	95,8	13	98,5	49,96		11,54	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°10 : REOTIER le Cros

Code Sandre de la station : 060905116002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01.11.2014									
Commune d'implantation		REOTIER									
Lieu-dit		Le Cros									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		340									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		91 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Durance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%			
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		≥ 50%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	20	94,4	132	88,9	34	97	61,7	36,6	7,3	47,9
2017	OUI	13	92,8	79,6	81,7	17	94,8	79	1,54	11,2	0,22
2018	OUI	6	97	45	93	5,8	98	68,4	21,2	7,7	15,4
2019	OUI	7	97,8	84	85,9	14	96,4	69,64	17,7	9,48	14,2
2020	OUI	13	96,1	93	89,7	25	90,5	57,75	48,4	7,1	36,7
2021	OUI	5	96,6	56	84,3	8	95,7	57,72		7,39	10,3
2022	OUI	7	97,2	51	91,4	4,9	98,2	75,71		8,53	

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°11 : REOTIER St Thomas

Code Sandre de la station : 060905116001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		15.11.2014									
Commune d'implantation		REOTIER									
Lieu-dit		St Thomas									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		50									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7.5 m3/j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol		Nom du milieu récepteur		Durance			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	5	90%	30	83%	10	88.9%	23.9	41.6%	2.3	-
2017	OUI	4	81%	32	68.6%	20	53.5%	21		2.6	58.7%
2018	OUI	4	94,4%	33	84%	6,4	93,6	22,5		3,3	2,9%
2019	OUI	5	96,4	41	90,8	12	91,3	30,2		4,1	51,6
2020	OUI	9	75	31	73,5	17	73,8	16,46		2,85	
2021	OUI	<3	100	34	82,4	6,1	90,9	40,63		4,38	
2022	OUI	11	90	84	73,6	16	82,2	58,53		8,18	

⁽¹⁾ EH ou Équivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°12 : EYGLIERS La Font

Code Sandre de la station : 060905052001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		18.11.2014									
Commune d'implantation		EYGLIERS									
Lieu-dit		La Font									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur Guil									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	12	93,3	73	81,	14	93,8	59,1	10,6	7,4	-
2017	OUI	8	96,4	83	82,9%	8,3	96,2	77,3	3,4	9,6	-
2018	OUI	19	95,8	180	84,3	42	94,8	81,3	14,6	9,7	
2019	OUI	12	94,5	84	78	13	90,3	76,4		10,6	
2020	OUI	6	96,8	38	91,4	8,7	95,9	48,96		5,69	
2021	OUI	<3	100	34	82,4	6,1	90,9	40,63		4,38	
2022	OUI	4	98,3	73	86	12	94,7	69,52		11,22	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°13 : St CREPIN Aéromotel

Code Sandre de la station : 060905134001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01.06.2010									
Commune d'implantation		St CREPIN									
Lieu-dit		Aéromotel									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur Durance									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	13	94,6%	114	94,6%	21	72,7%	59,4	29%	9,9	-
2017	OUI	13	92,8	79,6	81,7	17	94,8	79	14,7	9,9	-
2018	OUI	4	99,4%	40	97,6%	6	98,6%	40,7	60,5%	9,2	33,3%
2019	OUI	15	95,8	85	88,2	16	97,5	73,14	38	0,43	43,7
2020	OUI	16	91,6	73	82,9	16	88,1	53,95		9,7	
2021	OUI	5	99	61	94,2	4,4	98,9	70,34		10,3	
2022	OUI	9	98,5	102	92,5	23	96,3	85,56		17,1	

⁽¹⁾ EH ou Equivalant-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.



STEU N°14 : GUILLESTRE Maison du Roy

Code Sandre de la station : 060905065003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres coco									
Date de mise en service		01.12.2016									
Commune d'implantation		GUILLESTRE									
Lieu-dit		Maison du Roy									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		50									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7.5 m3/j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Durance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	<3	100	36	93	7	95,9	57,8	31,8	9,8	
2018	OUI	5	96,7%	49	84,5%	6,8	93,6%	41	44,5	8	
2019	OUI	<3	100%	43	92,9	6,3	97	60,26	39,3	11,71	
2020	OUI	3	99	44	92,5	3,5	98,1	65,66	51	11,97	
2021	OUI	18	95,9	68	90,6	15	91,7	79,1	19,5	12,49	
2022	OUI	9	96,7	74	86,7	7,8	95,6	65,52	24,9	11,31	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée 6,4 97le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2022.

STEU N°15 : GUILLESTRE St GUILLAUME

Code Sandre de la station : 060905065001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Biofiltre + SBR									
Date de mise en service		31.12.1991 + modernisation 01.12.2016									
Commune d'implantation		GUILLESTRE									
Lieu-dit		St Guillaume (déchetterie)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		24 000									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		4.000 m3/j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur Gull									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 80%			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 75%			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2015	OUI	15,5	91,9	55,9	88,1	27,2	93,9				
2016	OUI	16,1	91,1	53,1	86,3	24,9	90				
2017	OUI	6,08	96,4	30,57	92,5	11,36	94,4	31,32	52,3	2,84	54
2018	OUI	4,65	96,2	3,41	90,2	7,84	95,4	22,35	64,4%	2,14	59,8
2019	OUI	5,96	96,8	43,62	88,8	15,26	92	21,28	70,3	3,46	51,8
2020	NON	6,2	96,4	15,0	88,1	5,2	98,5				
2021	NON	8,51	95,3	40,65	88,5	9,23	92,7	30,75	42,6	2,63	63
2022	NON										

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (TMS)



La STEP est jugée non-conforme en performances pour 2022 et non conforme en équipement depuis 2021 du fait de 3 années de non-conformité en performance car elle ne respecte pas les critères de non dégradation de la qualité bactériologique du Guil imposés par l'arrêté préfectoral.

Le plan d'action mis en place avec l'exploitant SAUR avant la saison estivale 2022 n'a pas permis d'atteindre la conformité des rejets.

Un arrêté de mise en demeure de mettre le système d'assainissement en conformité au plus tard le 31 décembre 2027a été pris par le Préfet des Hautes-Alpes.

STEU N°16 : VARS

Code Sandre de la station : 060905177001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf, annexe)		Cultures mixtes									
Date de mise en service		1988 + modernisation 01/07/2009									
Commune d'implantation		VARS									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽³⁾		22000									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		3,300 m ³ /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Guil					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 80%	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 75%	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 90%	
NH4 annuel		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 70%	
NH4 février-mars		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 70%	
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 80%	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2015	OUI	4,6	95,7%	29	88,5%	7,3	95%			0,6	93%
2016	OUI	4	94,8%	32,4	86,5%	8,8	95,7%	41,49		1,5	80,8%
2017	OUI	2,74	97,4%	26,13	91,1%	8,53	94,9%	43,73		0,96	87,3%
2018	OUI	2,38	93,4%	22,35	87,8%	6,75	85,6%	44,18		0,38	91,9%
2019	OUI	4,12	97,4%	29,69	91,7%	10,86	93,3%		37,58%	0,77	86,8%
2020	OUI	3,6	94,5%	29,0	84,4%	6,1	94,7%		85,3%	0,9	85,6%
2021	OUI	2,19	97,8	22,83	91,1	5,53	95,7	33,98	31,7	1,05	82,3
2022	OUI										



La STEP est jugée conforme pour 2022.

1.1.3 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203,0)

1.1.3.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en T de MS	Exercice 2021 en T de MS
Station d'épuration STEP Abriès Ristolas (Code Sandre : 0905001001)	20,1	18,288
Station d'épuration STEP Chateau Ville-Vielle Arvieux (Code Sandre : 0905038001)	43,4	41,3
Station de CEILLAC (Code Sandre : 0905026001)	13,5	11,8
Station de MOLINES/St VERAN (Code Sandre : 0905077001)	23,8	26,5
Station de VILARGAUDIN (Code Sandre : ____)		
Station du GOURET AIGUILLES	0	0
GUILLESTRE St GUILLAUME (Code Sandre : 060905065001)	156,948	134,43
VARS (Code Sandre : 060905177001)	67,415	42,841
Total des boues produites	325,163	275,159

1.1.3.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en T de MS	Exercice 2021 en T de MS
Station d'épuration STEP Abriès Ristolas (Code Sandre : 0905001001)	14,16	15,24
Station d'épuration STEP Chateau Ville-Vielle Arvieux (Code Sandre : 0905038001)	17,75	30,03
Station de CEILLAC (Code Sandre : 0905026001)	9,44	3,22
Station de MOLINES/St VERAN (Code Sandre : 0905077001)	19,15	13,43
Station de VILARGAUDIN (Code Sandre : ____)	0,24	
Station du GOURET AIGUILLES	0	0
GUILLESTRE St GUILLAUME (Code Sandre : 060905065001)	158,056	124,475
VARS (Code Sandre : 060905177001)	43,009	26,408
Total des boues produites	261,805	212,803

1.2 ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1.2.1 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 444 920.59€	2 315 912.07€	- 5.2 % ⁽¹⁾
Redevance modernisation des réseaux de collecte	94 576.21€	99 521.27€	+ 5.2 %
Redevance versée par le délégataire	58 668.14 €	84 505.28€	+ 49.1%
Autres prestations : PFAC, traitement du lactosérum, mise à disposition de personnel	92 511.91€	97 720.87€	+5.6%
Prime de l'Agence de l'Eau	63 159.01€	25 541.80€	- 59.6% ⁽²⁾
Recettes liées aux travaux (amortissement des subventions et travaux en régie)	821 448.68€	814 900.83€	-0.8 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	
Autres recettes : subvention d'exploitation, FCTVA fonctionnement...	48 155.09€	12 358.89€	-46.6%
Total des recettes	3 623 439.63€	3 450 461.01€	-4.77%

⁽¹⁾ En raison du changement de logiciel de facturation des redevances, une partie de celles-ci ont été facturées en 2023 : les montants portés au compte administratif ont été sous-estimés.

⁽²⁾ Compte-tenu de la non-conformité équipement de la STEP de Guillestre, la CCGQ ne bénéficie plus de prime à l'épuration sur cette STEP. La prime à l'épuration de la STEP de Vars n'a pas été versée en 2022 en raison de problèmes sur la déclaration à l'Agence de l'Eau : cela devrait être régularisé début 2023.

1.2.1.1 Redevance assainissement collectif

➤ Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.),

Des tarifs différents sont appliqués sur les communes du Guillestrois - Queyras et sur la commune de Vars. Les réseaux de collecte sur la commune de Vars sont exploités via une DSP par l'entreprise SAUR qui assure la facturation d'une redevance.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 31/12/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	
	Guillestrois-Queyras	Vars
Part de la collectivité		
Part fixe (€ TTC/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	72.40€	51.31 €
Part proportionnelle (€ TTC/m ³)		
Prix au m ³	2.52 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.59 €/m ³ pour les suivants	2.41 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.48 €/m ³ pour les suivants
Taxes et redevances		
Redevances Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux de collecte	0.160 €/m ³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Tarifs	Au 01/01/2023	
	Guillestrois-Queyras	Vars
Part de la collectivité		
Part fixe (€ TTC/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	77.00€	51.31 €
Part proportionnelle (€ TTC/m ³)		
Prix au m ³	2.68 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.62 €/m ³ pour les suivants	2.57 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.51 €/m ³ pour les suivants
Taxes et redevances		
Redevances Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux de collecte	0.160 €/m ³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³,

➤ *Facture d'assainissement type (D204,0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type Guillestrois –Queyras (Hors Vars)	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72.40€	77.00 €	+6.35%
Part proportionnelle pour les 20 premiers m ³	2.52€	2.68 €	+6.35%
Part proportionnelle pour les m ³ suivants	0.59€	0.62 €	+5.1 %
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	181.80€	192.60 €	+5.94%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.160€	0.160€	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	19.20€	19.20€	
Total	201.00€	211.80€	+5.37%
Prix TTC au m³	1.675€	1.765€	+5.37%

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Facture type Vars	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	46.84 €	51.31 €	9.54 %
Part proportionnelle pour les 20 premiers m ³	2.41 €	2.57 €	6.64 %
Part proportionnelle pour les m ³ suivants	0.48 €	0.51 €	6.25 %
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	143.04 €	153.71€	7.46 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	Facturée par la SAUR		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent,

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Augmentation de 20% des charges à caractère de général en 2022
- Maintien d'un excédent de fonctionnement pour faire face aux imprévus

➤ *Volumes facturés*

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en % 2021/2022
Total des volumes facturés aux abonnés	942 390	829 076	894 670	+7.9%

Les volumes retenus pour les communes ne disposant pas de compteurs d'eaux sont ceux déclarés auprès de l'Agence de l'Eau pour le reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte.

Suite à une forte baisse des volumes facturés en 2021 par rapport à 2020 en raison de la fermeture des stations de sport d'hiver due à la crise sanitaire, les volumes ont augmentés sans atteindre les niveaux d'avant crise.

1.2.2 PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement,

Les tarifs applicables sont les suivants (délibération prise le 17 Décembre 2020) :

Maison individuelle	750 €
Pour une extension avec création d'un ou plusieurs logements	500 €/logement
Logements collectifs	500 €/logement à partir de 2 logements ou /commerce intégré dans un ensemble immobilier
PFAC « assimilés domestiques » :	
Hôtel / Restaurant	6€/m ² de plancher créé
Commerce	750 €
Artisan	750 €

1.2.2.1 Contrôle de conformité assainissement en cas de vente

Dans le cadre des ventes de biens immobiliers, les notaires sollicitent fréquemment le service assainissement afin que soit délivré un certificat de conformité attestant du branchement au réseau d'assainissement collectif des immeubles concernés,

Sur demande du notaire ou du vendeur, un contrôle de branchement sur place est réalisé, Cette prestation est payante avec un seul tarif de 200€ que ce soit pour le contrôle in situ avec ouverture des regards, tests au colorant et /ou avec inspection camera,

1.2.2.2 Dépotage des matières de vidanges, de curage sur la station de traitement des eaux de Guillestre

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans la station de traitement des eaux usées de Guillestre.

En contrepartie, une redevance est facturée en fonction de la nature et de la quantité des matières apportées.

1.2.3 Financement des investissements

1.2.3.1 *Montants financiers*

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 722 481.88€	1 118 648.63€
Montants des subventions en €	854 044.98€	230 480.08€
Montants des contributions du budget général en €	0.00€	0.00€

1.2.3.2 *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 966 803.38€	3 601 947.89€
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	379 874.43€	364 855.49€
	Intérêts	126 368.26€	116 128.69€

1.2.3.3 *Amortissements*

Pour l'exercice 2022, la **dotation aux amortissements a été de 1 773 963.39€** (1 732 704.82€ en 2021).

1.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202,2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents,

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales,

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution),

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis,

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP,250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP,252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP,254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP,253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91%	
VP,255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	40%	5
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP,256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	40%	0
VP,257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP,260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP,262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202,2B)	120	-	64

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points, Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points, Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 64 pour l'exercice 2022 (64 pour 2021).

1.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203,3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau, Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système,

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	47	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	98	100	100
CEILLAC	75	100	100
MOLINES/ST VERAN	167	100	100
VARS	211	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	442	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

1.3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204,3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau, Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées,

STEU	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	47	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	98	100	100
CEILLAC	75	100	100
MOLINES/ST VERAN	167	100	100
VARS	211	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	445	0	0

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 57.33 (58.5 en 2021),

1.3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205,3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau,

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées,

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	47	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	98	100	0
CEILLAC	75	100	100
MOLINES/ST VERAN	167	100	0
VARS	211	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	445	0	0

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 31.92 (58.5 en 2021)

1.3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206,3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille,

Station d'épuration d'ABRIES-RISTOLAS :

Fillières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14.02
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		14.02

^[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme,

Station d'épuration d'AIGUILLES CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX :

Fillières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	19.39
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		19.39

Station de CEILLAC :

Fillières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ^[1]	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	10.12
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		10.12

Station de MOLINES/St VERAN :

Filières mises en oeuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	21.13
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		21.13

Station de VILLARGAUDIN :

Filières mises en oeuvre		T de MS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		

Station de VARS :

Filières mises en oeuvre		T de MS
Compostage vers plateforme de Durance Compostage (n°062304112006)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme 100%	54.574
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		26,408

Station de GUILLESTRE St GUILLAUME :

Filières mises en oeuvre		T de MS
Compostage vers plateforme de Durance Compostage (n°062304112006)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme 100%	115.195
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		115.195

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

1.4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D202,0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	6
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	212.803	206.263
D204,0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Guillestrois / Queyras	1.675€	1.765€
	Indicateurs de performance		
P202,2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	64	64
P203,3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204,3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	58.5	57.3
P205,3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	58.5	31.9
P206,3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100

2 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1 Caractérisation technique du service

2.1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté de communes du Guillemois-Queyras
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service**
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abriès-Ristolas, Alguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillemois, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Risoul, , Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Véran, Vars
- **Existence d'une CCSP** Oui Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 5/06/2018.. Non

2.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

2.1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 631 habitants (Nb installation ANC soit 517 * Nb de pers/logement soit 1,22), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 481 (population DGF).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 3,1 % au 31/12/2022.

2.1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui (partiellement)	Oui (partiellement)
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de **80** (80 en 2021).

2.2 Tarifification de l'assainissement et recettes du service

2.2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	250 €	250 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	160 €	160 €
Tarifs du contrôle en cas de vente en €	200 €	200 €

2.2.2 Recettes

	Exercice 2021	Exercice 2022
Facturation du service Contrôle en cas de vente	200 €	2000 €
Facturation du service Contrôle des installations neuves	1 000 €	750 €
Facturation du service Contrôles des installations existantes	17 920 €	3 360 €
Total	19 120 €	6 110 €

2.3 Indicateurs de performance

2.3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées		32
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	9	6
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	10	24
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	465	502
Taux de conformité en %	7,5	18,7

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID : 005-200083517-20230821-2023082104-DE